

# **La politique linguistique d'une société ouverte**

**La protection du français est nécessaire mais doit être limitée**

**Mémoire soumis à la Commission des États généraux  
sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec**

**Préparé par Maxime Trottier**

**Avec la collaboration de Bernard Amyot et Clemens Mayr**

**Groupe des Cent**

**Mars 2001**

## **La politique linguistique d'une société ouverte**

### **La protection du français est nécessaire mais doit être limitée**

#### **Résumé**

La politique linguistique est souvent vue à l'intérieur du Québec comme devant mettre en place le maximum de moyens publics et coercitifs pour assurer le rayonnement du français. Aussi le Québec s'est doté de politiques linguistiques parmi les plus explicites et les plus étendues qui soient. Elles continuent de susciter la controverse.

Le débat se concentre trop sur le diagnostic démolinguistique et les politiques elles-mêmes, négligeant les causes de la situation, l'effet réel de la politique et sa justification morale. Le présent mémoire vise à pallier ces lacunes et insiste sur la philosophie et les résultats de l'intervention publique en matière linguistique. Il tente de dégager quelques principes et faits fondamentaux qui devraient guider l'action publique en matière de langue au Québec.

La préservation par les francophones de leur langue ne requiert ni la sécession du Québec, ni la construction d'un édifice complet de législations coercitives. L'adoption d'une mesure clé (la scolarisation obligatoire en français des immigrants) afin de résoudre le véritable problème linguistique du Québec (l'assimilation des nouveaux venus à la langue majoritaire du continent plutôt qu'à la langue majoritaire de la province) suffit.

Une telle politique, bien que coercitive, peut être justifiée moralement. Sans elle, le fonctionnement normal de l'économie et des institutions politiques québécoises ne suffit pas à

intégrer majoritairement les immigrants à la société francophone, minorisant à terme les francophones avec le risque de perdre leur langue. Ce coût démesuré serait injustifiable.

La politique linguistique doit être envisagée comme un coup de pouce partiel donné aux francophones, qui cible un problème particulier. La réglementation linguistique des entreprises, qui n'a pas fait ses preuves, peut être relâchée ou abandonnée. Une fois les immigrants scolarisés en français, la population francophone du Québec a l'importance numérique, politique et économique pour se préserver et progresser.

Les francophones du Québec doivent limiter la coercition linguistique au strict nécessaire. Ce qu'ils gagnent, les anglophones le perdent. L'édification d'une forteresse législative à laquelle les francophones hors-Québec n'ont pas accès pose un problème éthique. Pour les Franco-Québécois eux-mêmes, il importe de ne pas contraindre le changement spontané et l'absence de coercition qui sont l'essence de leur liberté et de leur ouverture. Non seulement une protection limitée est suffisante à la préservation du français, mais elle seule peut recevoir l'approbation de gens de bonne volonté.

Enfin, les efforts touchant la qualité de la langue doivent éviter toute tentation de purisme et se limiter à l'apprentissage correct des normes couramment acceptées de la langue écrite.

## **Le Groupe des Cent**

Fondé à l'aube du dernier référendum, en 1995, le Groupe des Cent est un rassemblement de plus de 700 jeunes professionnels, entrepreneurs et universitaires fédéralistes. Groupe de réflexion, il s'est donné comme mission de défendre les réalisations du Québec au sein du Canada et de promouvoir l'appartenance des Québécois à la fédération canadienne. Depuis sa fondation, le Groupe des Cent a participé aux débats qui animent la société québécoise, dont celui sur la sécession du Québec.

# **Plan**

## **Introduction**

**1. La langue et la question nationale : l'indépendance ne fera rien pour le français**

**2. La protection des langues minoritaires est justifiée**

**3. Succès de la scolarisation obligatoire des immigrants en français**

**3.1 Impact sur l'utilisation privée et publique du français**

**3.2 Petit aparté sur Montréal**

**4. La politique linguistique doit être limitée**

**4.1 Des interventions linguistiques inutiles : impuissance de la protection publique du français au travail**

**4.2 Notre connaissance de l'impact des interventions linguistiques est incertaine**

**4.3 Contraintes linguistiques : seul le minimum nécessaire au maintien du français doit être conservé**

**4.4 Quelques critères d'aménagement linguistique**

## **5. Les pièges d'une politique linguistique qui n'est pas clairement limitée**

**5.1 La politique linguistique : un jeu à somme nulle - les contraintes imposées à la minorité angloquébécoise**

**5.2 Abandon des minorités francophones du reste du Canada, qui pourtant habitent en majorité à proximité du Québec**

## **6. La qualité de la langue : l'opium des clercs**

## **7. L'ouverture**

## **Conclusion**

*La sangre de mi espíritu es mi lengua*  
Miguel de Unamuno

*Language defines our lives. It heralds  
our existence, it formulates our thoughts,  
it enables all we are and have.*  
Steven Roger Fischer

*Si l'on veut démontrer que la loi admise  
dans une collectivité est une chose que  
l'on subit et non une règle librement  
consentie, c'est bien la langue qui en  
offre la preuve la plus éclatante.*  
Ferdinand de Saussure

## **Introduction**

Il est difficile de surestimer l'importance de la langue dans la vie humaine. Il s'agit, selon un nombre croissant de linguistes, de l'instinct humain par excellence. Cependant, élément constitutif de notre nature, la langue est un trait qui impose une limite à ce que nous pouvons faire. Elle fait partie des conditions dans lesquelles nous exerçons notre liberté mais elle illustre les limites de notre capacité à choisir notre destinée.

L'importance primordiale de la langue et sa nature contraignante ont façonné le Canada. La langue est le lieu du compromis qui a fondé notre pays. La coexistence de deux communautés linguistiques crée des conflits et exige des compromis. La langue est également à la source du mouvement indépendantiste québécois. De notre réponse aux exigences de la langue dépendra le sort du Canada.

Les trente dernières années ont été marquées par la crainte de la minorisation éventuelle des francophones au Québec que laissait entrevoir l'assimilation des immigrants à la majorité anglophone du continent nord-américain plutôt qu'à la majorité francophone de la province, alors que la natalité de la population locale chutait. Cette appréhension a suscité dans les années

soixante-dix une panoplie de mesures de protection du fait français, dont le cœur est la scolarisation obligatoire en français des immigrants. Les États généraux sur la langue ont été lancés pour évaluer cette vulnérabilité et les politiques publiques qu'elle a suscitées. Tel est l'objet du présent mémoire.

Les politiques linguistiques québécoises, parmi les plus explicites du monde, suscitent encore la controverse. Or la plupart des Québécois appuieraient la recherche d'un compromis qui tenterait de les satisfaire. Ce mémoire est donc rédigé dans un esprit d'accommodement qui se veut semblable à celui qui, selon nous, a présidé à la naissance du Canada.

Les thèmes linguistiques qui ont fait couler le plus d'encre au Québec sont le diagnostic démoulinguistique, c'est-à-dire l'étude des indices quantitatifs démoulinguistiques, puis les politiques elles-mêmes. Cependant, en passant directement de la description démoulinguistique à l'intervention publique, on néglige les causes de la situation, l'effet réel de la politique et, omission étonnante dans une question aussi cruciale que la langue, sa justification morale.

Les Québécois sont-ils justifiés d'appliquer des mesures linguistiques coercitives ? Quel est leur effet réel ? Quel est leur coût ? Si aucune réponse n'est apportée à ces questions, comment le gouvernement du Québec peut-il adopter une politique linguistique appropriée ? Comment la Commission peut-elle formuler des recommandations pour les améliorer ?

Le présent mémoire tentera de pallier ces lacunes et insistera donc sur la philosophie et les résultats de l'intervention publique en matière linguistique. Nous tenterons de dégager quelques

principes et faits fondamentaux qui, selon nous, devraient guider l'action publique en matière de langue au Québec.

Mais d'abord, nous ferons le point sur le français et la sécession du Québec. La sensibilité très vive de nombreux francophones à la vulnérabilité de leur langue, à une époque de bouleversements sociaux profonds, a causé un double retrait : un retrait à l'intérieur des frontières du Québec, territoire où les francophones sont majoritaires, et un retrait des idéaux politiques libéraux, surtout celui des libertés individuelles, incapables à leurs yeux de répondre aux problèmes fondamentaux posés par la nature minoritaire de leur langue. Pour eux, réalisme et idéalisme se rejoignent dans le nationalisme québécois : la promotion d'une communauté francophone indépendante des communautés linguistiques voisines.

De manière paradoxale, la question linguistique, qui est le principal stimulant de la cause indépendantiste, en est aussi le fossoyeur. Le progrès concret de la vie en français au Québec dans le cadre fédéral canadien est venu réduire l'attrait de la sécession parmi les réalistes. Comme nous le verrons, des mesures limitées de protection publique de la langue suffisent à assurer la pérennité du fait français au Québec. De plus, la philosophie politique libérale, aiguillonnée par le problème québécois, s'est mise à adresser de front la question de la défense des cultures minoritaires, répondant aux souhaits des idéalistes. En fait, réalisme et idéalisme vont de pair pour promouvoir la pérennité et la coexistence de communautés linguistiques différentes à l'intérieur d'une même nation politique.

## **1. La langue et la question nationale : l'indépendance ne fera rien pour le français**

La vulnérabilité du français au Québec ne vient pas du Canada mais de l'extérieur du pays, ce qu'un simple coup d'œil jeté sur les ventes de disques et de billets de cinéma suffit à montrer. Elle vient des États-Unis, première puissance mondiale et surtout premier exportateur culturel mondial. Son influence est telle que tous les peuples de la Terre apprennent aujourd'hui l'anglais comme langue seconde et que son utilisation au travail se répand. L'anglais s'impose comme *lingua franca* mondiale en se jouant des frontières nationales.

L'appartenance à la fédération canadienne non seulement ne nuit pas au maintien du français mais il l'encourage à bien des égards. La fédération canadienne est selon nous un des premiers pays, d'aucuns disent le premier, qui aient été conçus dans le but exprimé de ne pas assimiler leurs minorités<sup>1</sup>. Autant que possible, nos institutions politiques ont été établies de manière à tenir compte du fait français. En établissant un gouvernement provincial au Québec, où les francophones sont majoritaires, le régime fédéral leur a permis de contrôler les institutions publiques les plus proches d'eux. Dans la mesure où le contrôle des affaires publiques permet l'épanouissement linguistique, il est déjà exercé par les francophones. Enfin, l'assistance du gouvernement fédéral aux minorités francophones de l'extérieur du Québec et le bilinguisme officiel des institutions fédérales fournissent un appui, souvent insuffisant par rapport à la force d'attraction de l'anglais mais réel, pour aider des francophones à vivre en français.

Au Canada, les aspects linguistiques de l'école, du monde du travail et de l'affichage relèvent déjà de la compétence constitutionnelle de chaque province. Au surplus, par entente fédérale-

---

<sup>1</sup>. LaSelva, Samuel V. 1996. *The moral foundations of Canadian federalism : paradoxes, achievements, and tragedies of nationhood*. Kingston & Montreal : McGill-Queen's University Press. p. 100.

provinciale, l'administration des programmes d'immigration est déjà presque intégralement dévolue au Québec. Il n'y a que l'octroi du statut de réfugié, conformément aux obligations internationales du Canada, et le programme de réunification des familles<sup>2</sup> qui relèvent encore du gouvernement fédéral.

Le doyen de la démoulinguistique au Québec, Jacques Henripin, dans un avis soumis à la Commission Bélanger-Campeau<sup>3</sup>, soulignait que le Québec disposait déjà, en matière démographique et linguistique, des pouvoirs nécessaires à son épanouissement. À preuve, lorsque le Parti Québécois discute de mesures destinées à protéger la langue, il s'agit toujours d'ajustements à des lois qui existent déjà : appliquer la Loi 101 aux cégeps, resserrer la loi sur l'affichage. C'est simplement que l'Assemblée nationale du Québec dispose déjà de tous les pouvoirs nécessaires en matière de langue et qu'il y a une limite à ce que la coercition linguistique peut accomplir. L'indépendance ne lui donnera pas de pouvoirs significatifs additionnels pour protéger le français qu'elle n'ait déjà dans le cadre fédéral actuel.

La Cour suprême du Canada qui, au dire des indépendantistes, «penche toujours du même bord», a en fait fourni au Québec les assises juridiques de sa politique linguistique. Le gouvernement du Parti Québécois utilise justement l'arrêt Ford rendu par la Cour suprême en 1988 pour défendre les lois visant à protéger le français<sup>4</sup>. Depuis cet arrêt, la Cour suprême interprète nos chartes des droits et libertés en fonction de la spécificité linguistique québécoise<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup>. Et même là, le plafond d'immigration est établi en consultation avec le gouvernement du Québec.

<sup>3</sup>. Henripin, Jacques. 1991. Réponses aux questions posées par la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Dans Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Document de travail, no 4*. 453-461.

<sup>4</sup>. *Ford c. Québec (Procureur général)*, [1988] 2 R.C.S. 712.

<sup>5</sup>. Dickson, Brian. 1996. 'Two modest observations' on Québec. *The Globe and Mail*. 5 juillet.

Mais le point le plus important, c'est que, lorsque nos lois linguistiques sont invalidées, elles le sont non seulement en fonction de la *Charte canadienne des droits et libertés*, mais aussi en fonction de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec. Le problème de la langue ne se poserait donc pas différemment dans un Québec indépendant soucieux des droits et libertés.

## **2. La protection des langues minoritaires est justifiée**

Y a-t-il moyen de résoudre le conflit entre sécurité linguistique collective et droits individuels ? La philosophie libérale a longtemps été silencieuse sur la question des droits linguistiques, quand elle n'y était pas hostile. Elle a commencé<sup>6</sup>, sous l'impulsion du Canadien Will Kymlicka<sup>7</sup>, à l'aborder de manière explicite et favorable. Le raisonnement est le suivant. À la suite de John Rawls, Kymlicka postule que la capacité de poursuivre un plan de vie est un bien important. La culture de chacun est nécessaire pour accomplir ce plan de vie. Or, pour survivre, plusieurs cultures minoritaires ont besoin d'une protection spéciale. Donc, les cultures minoritaires doivent recevoir une protection spéciale afin que tous les membres de la société puissent avoir une chance équivalente de poursuivre un plan de vie. Cette protection n'est pas nécessaire dans le cas de la majorité.

---

<sup>6</sup>. Plus exactement, l'école égalitaire ou sociale-libérale, dont le principal champion est le philosophe John Rawls (1971. *A Theory of Justice*. Londres : Oxford University Press).

<sup>7</sup>. Kymlicka, Will. 1995. *Multicultural Citizenship – A Liberal Theory of Minority Rights*. Londres : Oxford University Press. chapitres 5 et 6.

Reprenons l'argument dans le cas particulier de la langue. Les membres d'un groupe national minoritaire sont attachés à leur langue car elle leur donne un contexte intelligible pour exercer leur capacité à faire des choix et un sens sûr de leur identité et appartenance. Des droits spécifiques à un groupe qui protègent une langue minoritaire peuvent ainsi promouvoir les principes libéraux et même être requis par des principes de justice libérale. Il ne s'agit pas de prétendre que certains groupes ont un droit spécial à leur langue que les autres n'ont pas. Au contraire, tous les groupes ont droit à leur langue, mais certaines minorités nationales ont besoin d'une protection spéciale sans laquelle elles pourraient difficilement exercer ce droit.

Dans cette perspective, une discrimination positive à long terme est rendue acceptable par l'aspect non choisi et inéluctable de l'inégalité linguistique. De plus, une politique officielle de non-intervention linguistique n'en est pas une. On ne peut séparer langue et gouvernement comme on peut le faire avec la religion. Quoi qu'il fasse, le gouvernement doit opérer dans une ou des langues données. Il ne peut faire autrement que de favoriser une ou des langues même lorsqu'il n'a aucune politique explicite à cet égard<sup>8</sup>.

Cela n'assure pas que ces droits soient tous justifiés. Certains peuvent ne pas être nécessaires. Si un groupe national est assez important, il peut ne pas avoir besoin de droits spécifiques à son groupe puisqu'il peut assurer sa survie et son développement à travers le fonctionnement normal du marché dans la sphère économique et des institutions démocratiques dans la sphère politique<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup>. La première « Loi » de la politique linguistique de Harold Schiffman affirme que « There is *no such thing as no language policy*. » Voir sur Internet à <http://ccat.sas.upenn.edu/~haroldfs/540/laws.html>.

<sup>9</sup>. Kymlicka. 1995 : 219. note 4.

Ces droits spécifiques imposent des sacrifices aux membres de la majorité mais ceux-ci sont inférieurs à ceux que feraient les membres de la minorité en l'absence de tels droits<sup>10</sup>. Dans la reconnaissance franche de la nécessité d'un traitement préférentiel de la minorité et du sacrifice imposé à la majorité, cette démarche se démarque du nationalisme civique. Tout en recommandant dans la pratique un traitement préférentiel des francophones, celui-ci préfère masquer cette opposition par un discours inclusif que contredit la préférence accordée au français.

### **3. Succès de la scolarisation obligatoire des immigrants en français**

Peu de politiques linguistiques ont eu un impact mesurable. Seule celle sur la langue d'éducation a produit un effet marqué. En fait, le changement a été tellement marqué qu'il ne peut qu'être attribué à la Loi 101. La part des enfants d'immigrants qui fréquentent l'école française a grimpé de 25 % en 1970 à 75 % en 1995<sup>11</sup> alors que l'accès aux écoles publiques anglaises, au primaire et au secondaire, leur a été interdit. De plus, dans le secteur collégial, où le libre choix prévaut, la

---

<sup>10</sup>. « These external protections ensure that members of the minority have the same opportunity to live and work in their own culture as members of the majority.

(...) these rights may impose restrictions on the members of the larger society, by making it more costly for them to move into the territory of the minority (e.g. longer residency requirements, fewer government services in their language), or by giving minority members priority on the use of certain land and resources (e.g. indigenous hunting and fishing rights). But the sacrifice required of non-members by the existence of these rights is far less than the sacrifice members would face in the absence of such rights.

When these rights are recognized, members of the majority who choose to enter the minority's homeland may have to forgo certain benefits they are accustomed to. This is a burden. But without such rights, the members of many minority cultures face the loss of their culture, a loss which we cannot reasonably ask people to accept.» (Kymlicka. 1995 : 109).

<sup>11</sup>. Grin, François et François Vaillancourt. 1999. *The cost-effectiveness evaluation of minority language policies: Case studies on Wales, Ireland and the Basque Country*. European Centre for Minority Issues Monograph #2. Novembre. 10-11.

part des allophones qui ont suivi leurs études en français a grimpé de 13 % en 1974 à plus de 46 % en 1994<sup>12</sup>.

### **3.1 Impact sur l'utilisation privée et publique du français**

L'impact sur l'utilisation du français dans la vie de tous les jours, que ce soit comme langue d'usage à la maison ou comme langue publique, s'est fait sentir avec un certain retard. Selon les statistiques du recensement, bien que les générations passées d'immigrants utilisent majoritairement la langue anglaise à la maison (71 % en 1971) quand ils cessent d'utiliser leur langue maternelle, les générations arrivées plus récemment ont tendance à faire le transfert linguistique vers le français (67 % en 1996). De plus, la part des Québécois qui parlent le français à la maison a augmenté légèrement de 80,8 % en 1971 à 83,1 % en 1996<sup>13</sup>. L'enquête sur la langue publique du Conseil de la langue française suggère une prépondérance encore plus nette du français : 87 % des Québécois utilisaient le français dans les domaines de la vie publique en 1997. Enfin, les journaux ont fait grand cas en janvier de l'étude longitudinale du sociologue Jean Renaud et de son groupe de recherches au Centre d'études ethniques de l'Université de Montréal. En suivant 1 000 immigrants depuis leur arrivée en 1989, les chercheurs ont constaté une intégration poussée à la société québécoise et une prédominance du français dans leur vie publique<sup>14</sup>.

---

<sup>12</sup>. Larocque, Marie-Josée. 2000. *Impact de la législation linguistique du Québec sur l'inscription des étudiants et étudiantes allophones dans les cégeps francophones*. Thèse de maîtrise. Québec : Université Laval. 56. Repris dans CADEUL. 2000. *Mémoire sur l'avenir et le rayonnement de la langue française*. 22.

<sup>13</sup>. Mais cette hausse du poids relatif des francophone est attribuable surtout à l'exode de la communauté anglo-montréalaise de 1966 à 1986, une « victoire » à la Pyrrhus.

<sup>14</sup>. Renaud, Jean et al. 2001. Le niveau de scolarité est un facteur clé d'intégration des immigrants. *Le Devoir*. 24 janvier.

Dans les années à venir, la part de ceux qui parlent français à la maison devrait diminuer par le jeu de la faible fécondité des francophones et la hausse du nombre d'immigrants. Le transfert linguistique prend du temps. Les immigrants conservent leur langue plus longtemps à Montréal que dans les autres grandes villes nord-américaines. Cela ne pose pas un problème en soi parce que tôt ou tard ils opteront pour le français ou l'anglais. La véritable question est laquelle des deux langues sera adoptée finalement par la majorité des immigrants. Les signes qui apparaissent actuellement pointent vers le français.

### **3.2 Petit aparté sur Montréal**

Les alarmistes de la langue se concentrent sur l'île de Montréal car l'immigration internationale et l'étalement urbain se conjuguent pour y réduire le poids des francophones. On leur a opposé avec raison que l'île n'a aucun sens comme unité territoriale. C'est la région métropolitaine, qui est un tout socioéconomique intégré, dont il faut tenir compte. Isoler une zone est arbitraire, même si c'est le centre.

Mais supposons que l'on veuille quand même isoler le centre. L'île de Montréal est alors une mauvaise approximation du centre. C'est un long boomerang dont les extrémités sont des banlieues au même titre que Laval ou Mont-Saint-Hilaire. Sainte-Anne-de-Bellevue dans le West-Island est aussi loin du centre-ville que Mascouche, Belœil ou Varennes. Elle est nettement plus loin du centre-ville que toute l'île de Laval. Or le West-Island constitue une des destinations préférées des anglophones et de plusieurs allophones quand ils choisissent de partir en banlieue. Comme ils ne quittent pas l'île, leur nombre ne paraît pas dans les statistiques des gens qui

partent en banlieue. Les chiffres sur les gens qui quittent l'île exagèrent donc le poids des francophones dans l'étalement urbain.

Il faut donc choisir une zone qui corresponde mieux au centre, comme la ville de Montréal (qui contient néanmoins des zones de banlieue comme Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles). De plus, il faut séparer les entrées des sorties, ceux qui immigreront dans la ville centre de ceux qui émigreront de la ville centre. La véritable différence touche les entrées dans la ville centre. Alors que le principal apport de population du centre provenait de l'exode rural francophone jusqu'aux années 70, elle provient maintenant de l'immigration internationale. Du côté des sorties, les allophones quittent la ville de Montréal au même rythme que les francophones. Quelque soit le groupe linguistique, le même phénomène prévaut : le nouveau venu arrive pauvre en ville, y acquiert une formation ou de l'expérience puis, une fois qu'il en a les moyens, s'installe en banlieue. Il est donc faux d'attribuer la réduction des résidents francophones au centre à une fuite disproportionnée des francophones vers la banlieue. Le véritable changement s'est produit dans les entrées à la ville centre lorsque l'immigration internationale (allophone) a remplacé l'immigration en provenance des régions du Québec (francophone). Si on devait poursuivre jusqu'au bout le raisonnement de ceux qui se lamentent de la baisse du poids des francophones au centre, il faudrait chercher à accélérer la transition des immigrants du centre vers la banlieue, bref intensifier l'étalement urbain.

Enfin, le vieillissement des baby boomers devrait amoindrir le problème de l'étalement. Ils sont en train de passer à un âge — 50 ans — où les charmes de la banlieue n'opèrent plus. Aussi, les

projections démographiques à long terme de l'Institut de la statistique du Québec montrent que les taux de croissance de l'île et du reste de la région métropolitaine devraient converger<sup>15</sup>.

#### **4. La politique linguistique doit être limitée**

En fait, la politique linguistique québécoise est déjà limitée à certains égards. Même à l'école, la contrainte de la scolarité en français ne s'applique ni aux Canadiens-Anglais, ni à l'école privée. Cependant, le Québec a mis en œuvre une des politiques les plus explicites et les plus élaborées qui soit. Elle touche à de multiples aspects de la vie quotidienne. De plus, on ne sait pas où s'arrêtera l'action linguistique de l'État québécois. Les réclamations du parti au pouvoir, qui sont à la source de la tenue des États généraux sur la langue, illustrent bien ce danger : interdire l'accès aux cégeps anglophones, éliminer l'anglais de l'affichage et de la signalisation routière, élargir le mandat de la Commission de protection de la langue, mieux connu comme la police de la langue. Où s'arrêtera-t-on ? C'est le caractère envahisseur et potentiellement illimité qui fait problème. Il est nécessaire de limiter l'action de l'État à ce qui marche et à ce qui est justifiable moralement.

Hormis la scolarité en français, aucune preuve n'existe de l'efficacité et de la nécessité des mesures linguistiques. Les tendances démolinguistiques et les études économiques actuelles semblent montrer que la contrainte scolaire est la seule mesure coercitive nécessaire à la préservation du fait français au Québec. La hausse de la scolarité et du statut socioéconomique des francophones, le fonctionnement régulier du marché et de la démocratie québécoises font le

---

<sup>15</sup>. Institut de la statistique du Québec. 2000. *Perspectives démographiques du Québec, 1996-2041, régions administratives, régions métropolitaines et municipalités régionales de comté*, édition 2000. Québec.

reste. L'attrait de l'anglais sur les nouveaux venus était la seule brèche dans l'édifice sociolinguistique québécois; la scolarité française obligatoire des immigrants l'a colmatée. La société francophone du Québec a le seuil requis — nombre de locuteurs, scolarité, statut socioéconomique — pour se développer normalement, une fois cette réparation effectuée.

L'étendue de l'aménagement linguistique dépasse la seule préservation du fait français et trahit le désir d'une forteresse linguistique au Québec<sup>16</sup>. Ce désir fait fi du sort de la minorité angloquébécoise et des minorités francophones hors Québec. Enfin, et peut-être le plus important pour les francophones du Québec, en nourrissant une mentalité d'assiégé, il limite notre ouverture au changement et à l'avenir.

#### **4.1 Des interventions linguistiques inutiles : impuissance de la protection publique du français au travail**

Le gouvernement du Québec oblige par la loi les entreprises privées à faire du français la langue normale et habituelle de travail. Il est un des seuls États à le faire. Toute entreprise de 50 employés et plus doit obtenir un certificat de francisation auprès de l'Office de la langue française (OLF). Dans des questionnaires fournis par l'OLF, l'entreprise indique à quel point le français est utilisé. Si le degré d'utilisation du français est jugé satisfaisant, elle reçoit son certificat. S'il ne l'est pas, elle doit négocier avec l'OLF un programme de francisation.

---

<sup>16</sup>. Un exemple parmi d'autres, le *Rapport du Groupe de travail ministériel pour un plan d'action en vue de promouvoir et de maintenir le caractère français de Montréal et d'assurer la vitalité et la qualité de la langue française au Québec*, publié en avril 2000, parle de la Charte de la langue française comme d'un « rempart ».

Il est vrai que le français au travail a progressé mais le gros de la hausse s'est produit avant la mise en place des lois linguistiques. Le français était déjà la langue de travail parmi les francophones dans les années 70 : ils le parlaient 87 % du temps en 1970, 90 % en 1979 et 92 % en 1989. Le gros de la hausse s'est produit parmi les anglophones avant l'arrivée de la Loi 101 : leur utilisation du français au travail a bondi de 18 % à 37 % de 1970 à 1979, puis a monté à 40 % en 1989<sup>17</sup>.

Aussi n'a-t-on pas réussi à montrer un lien entre les politiques linguistiques et l'utilisation du français au travail. Les variables qui ont l'effet statistique le plus fort sont la propriété des entreprises et la nature du marché qu'elles desservent — interne au Québec ou externe<sup>18</sup>. La francisation du marché du travail a progressé parce que les francophones se scolarisent davantage, étudient l'administration des affaires et occupent des positions de pouvoir. Leur scolarisation augmente leur revenu et leur pouvoir d'achat. Ils demandent des services en français.

Dans les études menées auprès des entreprises<sup>19</sup>, on ne peut manquer d'être frappé par le scepticisme affiché par certains chercheurs, même des chercheurs convaincus de la validité de ces mesures. Dans les faits, la loi a été appliquée de manière très prudente afin de ne pas nuire au climat économique et d'éviter les contestations judiciaires. Le processus a eu sa juste part de

---

<sup>17</sup>. Vaillancourt, François. 1993. The economic status of the French language and Francophones in Québec. Dans *Québec State and Society*. A. Gagnon (ed.). p. 414. Toronto : Nelson Canada.

<sup>18</sup>. Grin et Vaillancourt. 1999 : 10-11.

Vaillancourt, François. 1996. Language and socioeconomic status in Québec : measurement, findings, determinants, and policy costs. *International Journal of the Sociology of Language* 121 : 83.

<sup>19</sup>. Bouchard, Pierre. 1991. *Les enjeux de la francisation des entreprises au Québec (1977-1984)*. Québec/Montréal : Office de la langue française.

Dion, Stéphane et Gaëtane Lamy. 1990. La francisation de la langue de travail au Québec : contraintes et réalisations. *Language Problems and Language Planning* 14/2 : 118-141.

tracasseries bureaucratiques. Plusieurs entreprises ont résisté, et pour cause. Il est impossible de garantir le droit des Québécois à travailler en français quand le travail lui-même requiert l'utilisation de l'anglais. Si l'entreprise dessert le marché québécois, l'utilisation du français au travail grimpe. Si ses clients et ses fournisseurs se trouvent à l'extérieur du Québec, c'est-à-dire surtout au reste du Canada et aux États-Unis, le français est moins utilisé. Aussi Bombardier, qui est le fleuron de l'industrie manufacturière montréalaise, contrôlé par des actionnaires francophones, n'a pas obtenu son certificat de francisation<sup>20</sup>.

Le portrait qui se dégage de la réglementation linguistique des entreprises est celui d'une règle dure en théorie mais impuissante dans les faits, qui ne doit son maintien qu'à sa valeur psychologique pour rassurer les francophones et renforcer les immigrants dans le choix du français. Mais la question se pose. Si la politique de francisation des entreprises présente peu d'avantages en soi, est-elle utile dans la construction de l'édifice linguistique québécois, dans ses liens avec les autres facteurs linguistiques ? La principale source des lois linguistiques québécoises est la crainte de la minorisation des francophones causée par l'assimilation des immigrants à l'anglais. Une fois l'intégration majoritaire des immigrants au français assuré, ce que semble réaliser la contrainte scolaire, avons-nous besoin de lois linguistiques sur le monde du travail ? Si le gouvernement du Québec relâchait ou abandonnait la réglementation linguistique des entreprises, est-ce que cela réduirait l'attrait actuel du français et renverserait la tendance récente des immigrants à s'intégrer à la majorité francophone ?

---

<sup>20</sup>. Lessard, Denis. 2000. L'aéronautique tarde à « généraliser » l'usage du français dans ses usines. *La Presse*, 4 octobre.

Il semble que non. C'est une situation courante pour les langues de petits groupes nationaux de ne pas pouvoir contrôler l'ensemble des registres de la vie sociale. Elles règnent sans encombre dans les sphères les plus intimes, comme l'administration publique, l'éducation et les médias d'information. Mais le monde scientifique, le marché du travail et la culture populaire leur échappent souvent<sup>21</sup>. Cette spécialisation des langues est un phénomène normal et peut donner lieu à une coexistence durable et sans heurts<sup>22</sup>.

La nécessité d'utiliser l'anglais au travail ne date pas d'hier. Elle est le lot d'une quantité croissante de petits pays non anglophones et apparaît même dans de grands pays comme la France. Elle n'a pas eu le pouvoir de pousser les francophones à faire un transfert vers l'anglais. D'ailleurs, ce n'est pas elle qui est à la source des lois linguistiques du Québec mais la perspective de voir les nouveaux venus, scolarisés dans les écoles anglaises, s'assimiler à la population anglophone et minoriser éventuellement les francophones. Enfin, il semble que les enfants de la Loi 101, scolarisés en français, adoptent un comportement similaire à celui des francophones de souche. Le français structure leur vie mais l'anglais et la langue de leur pays d'origine se rajoutent à leur répertoire linguistique. Une société minoritaire n'a pas besoin de la protection publique de la langue de travail.

---

<sup>21</sup>. «Small national languages must judiciously select settings and functions that they can control completely and then utilize them like beachheads to expand their sway whenever possible. The big three public functions that can initially be largely controlled are internal government services, elementary education and mass media. Industry, technology and popular consumption may never be fully controlled, least of all by truly democratic regimes. To have only half a loaf may be a bitter pill for small national languages, but half a loaf is better than none.» (Fishman, Joshua A. 1989. *Language and Ethnicity in Minority Sociolinguistic Perspective*. Multilingual Matters 45).

<sup>22</sup>. «Multilingualism allows a people this choice. Each language in a multilingual society has its own distinctive functions. The language characteristically used with intimate family and friends, the language generally used with co-workers or neighbors, and the language used with one's bosses or government need not be one and the same. Reading advanced technical or economic material may require literacy in a different language than reading a local gossip column. As long as no two languages are rivals for the same societal function, a linguistic division of labor can be both amicable and long-standing.» (Fishman, Joshua A. 1999. *The New Linguistic World Order. Foreign Policy*. 1 : 26-40).

#### **4.2 Notre connaissance de l'impact des interventions linguistiques est incertaine**

Un aspect de la question qui frappe le lecteur profane est le manque de connaissances sûres, partagées par une communauté de chercheurs scientifiques. La situation démographique du français, qui est l'aspect le plus recherché, suscite un diagnostic nuancé de succès raisonnable. Même là, des conclusions diamétralement opposées apparaissent encore, comme vous avez pu le constater lors de la journée thématique consacrée aux enjeux démographiques et à l'intégration des immigrants le 25 janvier dernier<sup>23</sup>, désaccord que confirmait le démographe Victor Piché une semaine plus tard<sup>24</sup>.

Et il ne s'agit ici que de la première étape dans la longue chaîne de connaissances qui mène à l'élaboration des politiques linguistiques, une étape relativement facile, où les statistiques sont abondantes. Quand on passe de la question «quelle est la situation du français au Québec ?» à «quel effet produit l'intervention des pouvoirs publics sur la situation linguistique ?», les statistiques se raréfient, l'incertitude et les désaccords augmentent. Sur le site Internet du Centre international de recherche en aménagement linguistique (CIRAL), qui est rattaché à l'Université Laval, la page d'accueil à la section sur l'aménagement linguistique prévient ses lecteurs. «On ne saurait prétendre que les textes présentés ici sont purement objectifs. En effet, il est difficile, voire impossible, de rester totalement neutre face à un sujet tel que la langue : ce n'est pas d'hier que les questions linguistiques soulèvent les passions. En ce sens, il importe de préciser que les

---

<sup>23</sup>. Elkouri, Rima. 2001. Des démographes se contredisent aux états généraux sur la langue. *La Presse*. 26 janvier.

<sup>24</sup>. Piché, Victor. 2001. Démographie et langue : pour sortir de la guerre de chiffres. *La Presse*. 3 février.

opinions des auteurs qui pourraient transparaître dans les textes ne sont pas nécessairement partagées par tous.»<sup>25</sup>

La situation se complique aussi par la diversité des approches prises pour analyser la question linguistique. Au Québec, nous sommes surtout familiers des démographes qui étudient le nombre de locuteurs d'une langue donnée, des économistes qui décrivent le statut socioéconomique des locuteurs et des juristes qui examinent la constitutionnalité des lois linguistiques. Se rajoutent les spécialistes de l'éducation et de la psychologie sociale (effets éducatifs du bilinguisme), les anthropologues linguistiques, les géographes (distribution des langues sur les territoires), les chercheurs en science politique, les sociolinguistes et les philosophes. Des angles de recherche se contredisent. Un examen géographique, privilégié par certains chercheurs québécois, aura tendance à montrer que, hors d'un territoire et d'une unité politique où la langue se concentre et devient la langue du gouvernement, point de salut. Par contre, des sociolinguistes comme Joshua Fishman chercheront à trouver les conditions d'épanouissement de langues, comme le yiddish, qui ne dominent aucun territoire. De plus, vu la teneur émotive de la question linguistique, même des chercheurs chevronnés ne sont pas à l'abri de dérapages idéologiques.

Ce manque de certitudes devrait nous obliger à l'humilité et à la prudence, en réduisant la portée de l'intervention publique aux domaines où nous savons que l'impact réel est le plus fort et le plus bénéfique. En critiquant « ces emplois de la raison qui postulent des pouvoirs exclusifs de coercition aux mains de gouvernants », Friedrich Hayek<sup>26</sup> faisait valoir « ... que la civilisation humaine a une vie qui lui est propre, que tous nos efforts pour améliorer les choses se situent à

---

<sup>25</sup>. <http://www.ciral.ulaval.ca/sections/alx.htm>.

<sup>26</sup>. Prix Nobel d'économie en 1974, un des principaux représentants de l'école néolibérale.

l'intérieur d'un tout qui fonctionne en permanence et que nous ne pouvons contrôler entièrement ; nous ne pouvons espérer mieux que de faciliter et assister les forces qui le propulsent, et cela dans la mesure où nous les comprenons. Notre attitude doit être celle du médecin à l'égard d'un organisme vivant ; comme lui, nous avons affaire à un ensemble autoperpétuant qui est maintenu en action par des forces que nous ne pouvons remplacer, et que nous devons par conséquent utiliser dans tout ce que nous souhaitons faire... Dans tous nos projets d'amélioration, nous devons toujours opérer à l'intérieur de ce donné global, ne pas viser à construire un autre tout mais à *rebâtir localement*, et à chaque étape utiliser le matériau historique disponible, *corriger des détails l'un après l'autre* au lieu de vouloir recomposer l'ensemble. »<sup>27</sup>

#### **4.3 Contraintes linguistiques : seul le minimum nécessaire au maintien du français doit être conservé**

La diffusion actuelle du français parmi les immigrants montre que le problème linguistique se résout graduellement. L'absence de preuve de l'efficacité de la plupart des mesures linguistiques, hormis la contrainte scolaire, indique que la coercition linguistique devrait se limiter à quelques contraintes de base.

Quand on parle de vulnérabilité linguistique, il ne s'agit pas de celle de la population francophone de souche elle-même. L'indice de continuité linguistique (langue d'usage/langue

---

<sup>27</sup>. Hayek, Friedrich A. 1994. *La constitution de la liberté*. Coll. L.I.B.E.R.A.L.I.A : économie et liberté. Paris : Litec. 68. Hayek reprend ici l'argument développé par Karl Popper dans *La société ouverte et ses ennemis*.

maternelle) du groupe français au Québec est légèrement inférieur à 100%. On ne craint pas sa disparition comme celle des minorités francophones hors Québec.

De plus, l'exogamie (ici le mariage entre personnes de langues différentes) se fait de plus en plus à l'avantage du français. La proportion d'anglophones québécois qui épousent un francophone est passée de 15 à 29 % de 1971 à 1996. Dans ces couples, le français est plus souvent transmis comme langue maternelle aux enfants que l'anglais : 54 % le français, 33 % l'anglais et 13 % les deux. Le taux de francisation des anglophones est passé de 7,5 % à 10,2 % en 25 ans<sup>28</sup>.

Enfin, quant à la question névralgique du transfert linguistique des immigrants, il est possible que les résultats actuels du recensement sous-estiment leur francisation. Tant que les enfants de la Loi 101 habitent chez leurs parents, ces derniers, qui remplissent le formulaire du recensement, les déclarent allophones. Ce n'est que lorsqu'ils quitteront la maison familiale, qu'ils rempliront eux-mêmes le questionnaire et que le transfert linguistique apparaîtra<sup>29</sup>.

Les tendances actuelles semblent indiquer que, une fois la brèche scolaire réparée, la population francophone du Québec dispose du seuil critique requis pour se perpétuer<sup>30</sup> : une population de près de 6 millions d'habitants (plus de 80 % du total québécois), presque 120 000 étudiants dans les universités francophones, des revenus qui maintenant se comparent à ceux de la minorité

---

<sup>28</sup>. Les chiffres du paragraphe viennent de Marmen, Louise et Jean-Pierre Corbeil. 1999. *Les langues au Canada : recensement de 1996*. Coll. Nouvelles perspectives canadiennes. Ottawa : Patrimoine canadien : 75-80. Ils ont été repris dans Veltman, Calvin. 1999. La guerre linguistique est finie : le français a gagné ! *La Presse*. 23 octobre 1999.

<sup>29</sup>. Veltman. 1999.

<sup>30</sup>. La question du seuil critique de survie linguistique a été abordée dans un modèle de François Grin mais sa seule application empirique a touché les langues minoritaires européennes touchées par l'intégration économique européenne. Voir Grin, François. 1992. Towards a Threshold Theory of Minority Language Survival. *Kyklos*. 45 : 69-97.

anglophone. L'étendue des échanges linguistiques en français au Québec est telle que beaucoup de francophones s'inquiètent de l'apprentissage de l'anglais par leurs enfants, un « problème » qui n'existait pas il y a vingt ans.

La principale brèche dans l'édifice sociolinguistique québécois était l'attrait de l'anglais, langue de la majorité du continent et *lingua franca* mondiale, au détriment du français, langue de la majorité du Québec. La contrainte scolaire, qui exploite l'avantage biologique inné de l'apprentissage de la langue en bas âge, suffit vraisemblablement à faire pencher la balance en faveur du français. La préservation de leur langue par les francophones du Québec peut se faire par l'opération habituelle du marché économique et de la démocratie politique. Si l'on envisage la politique linguistique, non comme la construction complète d'une forteresse, mais comme des mesures correctrices partielles, qui visent à régler des problèmes particuliers — ce qui est notre cas — la contrainte scolaire devrait suffire.

#### **4.4 Quelques critères d'aménagement linguistique**

Nous nous sommes concentrés jusqu'à présent sur les deux principales mesures coercitives destinées à redresser la situation linguistique et nous nous sommes prononcés pour une protection limitée du français. L'aménagement linguistique touche aussi une foule d'autres domaines, comme l'affichage. Nous nous limiterons ici à reproduire trois règles générales développées par le professeur François Vaillancourt, bien connu pour son analyse économique de la langue (et ses convictions indépendantistes). Ces règles se fondent sur le principe que les agents économiques devraient avoir le niveau le plus élevé de choix puisque la contrainte réduit

d'habitude le bien-être de la société. Cependant, elles reconnaissent la légitimité d'une coercition limitée à cause de la nature supracollective de la langue<sup>31</sup>.

1. Les politiques linguistiques peuvent exiger l'apprentissage d'une langue commune mais ne devraient pas interdire celui d'autres langues;
2. Les politiques linguistiques devraient permettre l'utilisation de plus d'une langue dans des écrits — des signes, des documents, etc. — lorsqu'elles exigent que la langue commune soit utilisée;
3. Les politiques linguistiques peuvent prescrire le droit d'utiliser une langue dans un contexte interactif — comme un service — mais devraient toujours permettre l'utilisation d'autres langues, avec l'accord des parties.

### **5. Les pièges d'une politique linguistique qui n'est pas clairement limitée**

Les politiques linguistiques ont un coût, matériel et humain. Les promoteurs de politiques linguistiques ont tendance à le passer sous silence<sup>32</sup>. Le coût matériel de la politique linguistique, relié à sa mise en place, s'avère être minime. Il a fait l'objet de plusieurs estimations qui l'ont établi à quelques fractions du PIB<sup>33</sup>.

---

<sup>31</sup>. Vaillancourt. 1996 : 88.

<sup>32</sup>. La quatrième «Loi » de Harold Schiffman stipule : « Language policies have a *cost* , whether this be the financial costs of implementation, enforcement, verification, testing, etc., or *the typically unreckoned human costs* (confusion, wasted human resources, inconvenience, suffering, alienation...). Polities often fail to balance costs with benefits, or ignore certain costs or certain benefits.» Voir sur Internet à <http://ccat.sas.upenn.edu/~haroldfs/540/laws.html>.

<sup>33</sup>. Vaillancourt. 1996 : 86.

Par contre, le coût humain — Vaillancourt (1996) parle de coût psychique — pose problème. Presque impossible à mesurer, il est beaucoup plus important. La mise en place des lois linguistiques a aliéné la communauté angloquébécoise. Un indicateur de ce coût est le départ massif d'anglophones même si une part de cet exode avait des causes non linguistiques. Autre conséquence négative impossible à chiffrer, avec ces lois, les francophones se sont barricadés à l'intérieur des frontières de la province où ils étaient majoritaires, tournant le dos à leurs colocuteurs francophones du reste du Canada, même si la majorité d'entre eux habitait à proximité du Québec. Enfin, autant une coercition linguistique limitée augmente la liberté effective des francophones du Québec, autant une coercition linguistique à laquelle on ne met pas de limites a priori risque de réduire la perception que les francophones ont de leur autonomie et leur ouverture au changement. Après tout, les lois linguistiques réduisent le choix des francophones. Ces coûts ne sont pas inéluctables. Une politique linguistique qui se veut limitée et qui serait perçue comme telle les amoindrirait.

### **5.1 La politique linguistique : un jeu à somme nulle - les contraintes imposées à la minorité anglo-québécoise**

La politique linguistique est souvent un jeu à somme nulle. Une conversation se déroule d'habitude dans une seule langue. Le choix, même limité, d'assurer la prédominance du français comme langue d'usage public implique la limitation ou l'exclusion des autres langues. Or le gouvernement tente de masquer le sacrifice imposé aux anglophones — qui peut être justifié — par un discours soi-disant inclusif à la « nationalisme civique ». Il faut au contraire reconnaître cette opposition, plutôt que de l'ignorer, et tenter de minimiser les contraintes qu'elle impose aux

individus. La limitation de la politique linguistique est d'autant plus importante au Québec que la politique linguistique québécoise est explicite et utilise de manière délibérée un éventail de moyens coercitifs, à la différence du reste de l'Amérique du Nord, où elle tend à être implicite. La présence d'une minorité anglophone importante, qui subit directement le contrecoup de la politique linguistique, ne condamne pas la politique linguistique ni ne force son abandon mais exige de la part des Québécois la rigueur la plus élevée dans sa justification et son évaluation. Elle requiert de s'en tenir à l'essentiel : les mesures qui donnent les avantages les plus élevés au coût le plus faible.

Pour assurer que les francophones puissent continuer à utiliser leur langue, il est demandé aux nouveaux venus de scolariser leurs enfants en français. Même si les anglophones du Québec conservent le droit à leurs écoles, cette contrainte leur nie l'apport de nouveaux effectifs dans leur réseau scolaire. Combinée à l'émigration vers les autres provinces, elle réduit d'année en année leur poids démographique. Cette contrainte joue à l'encontre des intérêts des anglophones qui ne peuvent l'accepter que par bienveillance envers leurs compatriotes francophones. Mais cette acceptation ne peut survenir que si cette contrainte est isolée, si elle ne fait pas partie d'un train de mesures coercitives envahissantes.

## **5.2 Abandon des minorités francophones du reste du Canada, qui pourtant habitent en majorité à proximité du Québec**

La présence de minorités francophones significatives à proximité du territoire québécois, mais qui ne bénéficient pas du contrôle d'un État, interpelle également notre groupe. Or, une partie du discours ambiant sur la politique linguistique voit la langue comme un tout et une politique de la

langue comme globale, qui mène inéluctablement à la création d'une forteresse linguistique. Hors du Québec, point de salut pour les francophones.

Une telle conception pêche par l'importance démesurée qu'elle accorde à l'effet protecteur de la frontière politique et de l'action publique. Elle néglige les chances réelles de survie de nombreuses communautés francophones hors-Québec en les regroupant pêle-mêle. Or les deux-tiers des francophones hors-Québec habitent à proximité du territoire québécois, dans des zones où ils forment la majorité de la population : 216 000 au nord du Nouveau-Brunswick, 73 000 dans le nord-est de l'Ontario et 148 000 dans la pointe est de l'Ontario (plus 30 000 franco-américains dans la vallée de la Madawaska au nord du Maine). Il s'agit de comtés ruraux collés à la frontière québécoise et des banlieues à l'est d'Ottawa<sup>34</sup>. En contact direct avec le Québec, ces communautés sont florissantes à l'heure actuelle. Se détourner d'elles sous prétexte qu'elles ne font pas partie du Québec ou qu'elles sont destinées à disparaître, c'est nier la fraternité linguistique qui nous lie et préjuger de leur avenir de manière injustifiée. Il s'agit d'un isolationnisme aveugle et moralement irrecevable.

Non pas que le gouvernement du Québec ait une grande marge d'action. Il n'a aucune responsabilité directe dans le sort des minorités qui ne vivent pas sur son territoire. De plus, leurs problèmes ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux des francophones du Québec. Cependant, un gouvernement du Québec qui réussirait son aménagement linguistique en limitant son contrôle aux conditions suffisantes du progrès du français aurait une autorité morale pour

---

<sup>34</sup>. Reid, Scott. 1993. *Lament for a notion*. Vancouver : Arsenal Pulp Press. 99-113. La première description de la zone d'influence réelle du français se trouve dans Joy, Richard. 1972. *Languages in Conflict*. Toronto : McClelland and Stewart.

influencer les provinces voisines afin d'améliorer le traitement réservé aux francophones hors-Québec (maintien d'un hôpital francophone à Montfort, par exemple).

## **6. La qualité de la langue : l'opium des clercs**

Un des thèmes de ces États généraux est la qualité de la langue. La prudence s'impose ici aussi, non parce que ce volet oppose les groupes linguistiques les uns aux autres mais parce qu'il oppose une majorité de personnes éduquées et, disons, éclairées à ceux qui se spécialisent dans l'étude scientifique de la langue. Selon de nombreux linguistes, la plupart des critiques touchant la qualité de la langue n'ont aucune base scientifique<sup>35</sup>. La notion de la qualité de la langue est mal définie et se nourrit de mythes. L'opposition d'une partie de l'opinion publique aux conclusions de la linguistique tient probablement à son aspect contreintuitif.

Enfin, plusieurs s'accrochent à la notion de qualité de la langue comme bouée de secours du fait français en Amérique du Nord. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'aucun d'entre eux n'oserait affirmer que c'est la qualité de l'anglais (dans le sens dans lequel ils l'entendent) qui fait sa force et son attraction mondiale. Invoquée comme sauveuse de la minorité francophone nord-américaine, la qualité de la langue rivalise d'angélisme avec l'indépendance politique<sup>36</sup>.

---

<sup>35</sup>. Voir les critiques de Steven Pinker contre les censeurs de la langue dans Pinker, Steven. 1994. *The Language Instinct*. New York : William Morrow and Company. Au Québec, voir Deshaies, D. et C. Ouellon, Dir. 1998. *Les linguistes et les questions de langue au Québec : points de vue*. Québec : CIRAL. B-213.

<sup>36</sup>. Par ailleurs, ceux qui acceptent l'argument de la qualité de la langue font valoir que l'éducation relève déjà des provinces au Canada et que la sécession du Québec ne résoudrait rien.

Or, l'étude scientifique du discours des gens ordinaires montre que, peu importe leur niveau d'éducation, ils obéissent à des lois grammaticales sophistiquées que les critiques amateurs ne perçoivent pas<sup>37</sup>. Les critiques que l'on adresse au jocal et à tous les argots — pauvreté du vocabulaire, discours mal structuré, mauvaise grammaire — ne sont pas fondées scientifiquement. De plus, les langues sont des constructions sociales qui évoluent et l'argot est une source d'innovations linguistiques, qui sont initialement jugées incorrectes.

Il est donc sage de circonscrire les efforts touchant la qualité de la langue. Le français standard n'est qu'une convention, une norme, dans la même mesure que les unités du système métrique ou les monnaies. Dans ce sens, il est raisonnable d'encourager les gens à apprendre le dialecte qui est devenu la norme dans leur société. Il est plus utile de le faire dans le cas de la langue écrite que de la langue parlée. Dans l'écrit, la langue exprime des suites de pensées plus complexes que l'oral. Les limites de la mémoire humaine provoquent des incohérences que l'on perçoit davantage en lisant tranquillement une page écrite qu'en participant à une conversation. Enfin, c'est dans l'écrit, qui réunit des gens qui doivent se comprendre sans se côtoyer, que la nécessité de suivre des conventions semblables est la plus forte. Le remède est bien connu et presque banal : pratique de l'écriture, révision intense — mille fois sur le métier remettez votre ouvrage — évaluation et exposition à de bons exemples.

Si la langue est une capacité innée, l'instinct humain par excellence, ainsi que l'affirment un nombre grandissant de linguistes, les efforts pour définir le bon usage par en haut, de manière normative, que ce soit par des académies, des conseils ou des offices publics, s'opposent au bon fonctionnement de la langue et sont condamnés à l'échec. Dans un des textes majeurs de la

---

<sup>37</sup>. Pinker. 1994 : 398.

linguistique du 18<sup>e</sup> siècle, la *Préface du Dictionnaire de la langue anglaise*<sup>38</sup> (1755), le lexicographe Samuel Johnson a décrit l'inutilité de ces tentatives, faisant preuve d'une humilité exemplaire :

« ... may the lexicographer be derided, who being able to produce no example of a nation that has preserved their words and phrases from mutability, shall imagine that his dictionary can embalm his language, and secure it from corruption and decay, that it is in his power to change sublunary nature, and clear the world at once from folly, vanity and affectation. With this hope, however, academies have been instituted, to guard the avenues of their languages, to retain fugitives, and to repulse intruders; but their vigilance and activity have hitherto been vain; sounds are too volatile and subtle for legal restraints; to enchain syllables, and to lash the wind, are equally the undertakings of pride, unwilling to measure its desires by its strength. »

## 7. L'ouverture

Ce mémoire est rédigé dans l'optique d'un francophone du Québec. Ce sont ses besoins de sécurité linguistique, son sens de la justice face à l'inégalité linguistique, qui justifient la politique linguistique du Québec et les États généraux actuels. Mais une question s'impose.

---

<sup>38</sup>. Samuel Johnson. 1755. *A Dictionary of the English Language in which the Words are deduced from their Originals ; to which are prefixed a History of the Language, and English Grammar*. Impr. W. Strahan pour J. & K. Knapton.

Jusqu'à quel point, moi, un francophone du Québec, suis-je prêt à laisser le gouvernement que mon groupe linguistique contrôle déterminer ma destinée ?<sup>39</sup> Je reconnais que la nature non choisie et inéluctable de l'inégalité linguistique justifie un minimum de coercition pour me permettre d'exercer effectivement ma liberté. Mais ma liberté est également faite d'ouverture au changement et d'absence de coercition. Il ne faut pas laisser la poursuite et l'atteinte d'un seul but collectif, la préservation du fait français, contraindre le changement spontané et l'absence de coercition qui sont l'essence de ma liberté et de mon ouverture. C'est dans le respect de l'ouverture du francophone québécois que je suis que vient ultimement l'impératif de limiter l'action coercitive du gouvernement à un minimum suffisant.

## **Conclusion**

La politique linguistique est souvent vue comme devant mettre en place le maximum de moyens publics et coercitifs pour assurer le rayonnement du français à l'intérieur du Québec. Aussi le Québec a une des politiques linguistiques les plus explicites et les plus étendues qui soient. Elle touche un éventail de domaines : école, marché du travail, affichage, etc. Individuellement, la plupart de ces mesures ont un impact négligeable. Mais prises dans leur ensemble, elles seraient censées s'additionner pour faire avancer la cause du français. Ainsi, même si la législation du français au travail ne produit pas les résultats escomptés, elle est défendue comme un des éléments qui cumulativement assurent la prééminence du français. Abandonner ou réduire la

---

<sup>39</sup>. Une partie de l'élite nationaliste a toujours éprouvé un malaise et s'est sentie honteuse de devoir sa survie linguistique à la coercition. René Lévesque lui-même a qualifié la Loi 101 de «ces béquilles législatives foncièrement humiliantes » (Lévesque, René. 1986. *Attendez que je me rappelle...* Montréal : Québec-Amérique. 388.)

politique linguistique au travail équivaldrait à « baisser la garde », à saborder l'édifice qui assure la sécurité linguistique des francophones au Québec. Ce n'est pas le cas.

La préservation par les francophones de leur langue ne requiert pas de construire un édifice complet de législations coercitives. L'adoption d'une mesure clé — la scolarisation obligatoire en français des immigrants — afin de résoudre le véritable problème linguistique du Québec — l'assimilation des nouveaux venus à la langue majoritaire du continent plutôt qu'à la langue majoritaire de la province — suffit. Il faut réparer et non construire à neuf. La réglementation linguistique des entreprises, qui n'a pas fait ses preuves, peut être relâchée ou abandonnée. Une fois les immigrants scolarisés en français, la population francophone du Québec a l'importance numérique, politique et économique pour se préserver et progresser.

Dans le respect de certaines limites, une telle politique, bien que coercitive, est justifiée moralement. Sans elle, le fonctionnement normal de l'économie et des institutions politiques québécoises ne suffit pas à intégrer majoritairement les immigrants à la société francophone, minorisant à terme les francophones avec le risque de perdre leur langue. Ce coût démesuré serait injustifiable.

Cependant, ce que les francophones gagnent, les anglophones le perdent. Aussi, la coercition doit se limiter au strict nécessaire. Si les francophones du Québec se donnent cet édifice complet de mesures coercitives dans le but délibéré de préserver leur langue, quelle justice y a-t-il pour les Anglo-Québécois et les francophones hors-Québec qui n'y ont pas accès ? Il faut donc considérer la politique linguistique comme un coup de pouce partiel donné à la minorité francophone du

Canada, concentrée majoritairement au Québec, un coup de pouce qui cible un problème particulier et qui varie selon les circonstances. En limitant leurs droits collectifs au minimum nécessaire, les francophones risquent davantage de susciter l'approbation de leurs concitoyens anglophones.

Par un coup de pouce limité, nous pouvons respecter les attributs linguistiques des membres des communautés établies, faire accepter un compromis par des gens de bonne volonté, et peut-être même susciter une sollicitude réciproque entre nos deux solitudes. Nous toucherions le sens réel de l'image des deux solitudes créée par le romancier montréalais Hugh MacLennan. Tirant son origine d'une lettre du poète allemand Rilke, elle décrit un amour « qui s'accomplira avec infiniment d'égards et de discrétion », « ne consistant en rien d'autre qu'en deux solitudes qui l'une l'autre se protègent, se circonscrivent et se saluent »<sup>40</sup>.

---

<sup>40</sup>. Rilke, Rainer Maria. 1994. *Lettres à un jeune poète et autres lettres*. Paris. Flammarion. p. 83. Ce point est relevé par Jeremy Webber dans *Reimagining Canada – Language, Culture, Community, and the Canadian Constitution*. 1994. Kingston & Montreal : McGill-Queen's University Press. p. 190 : « it tries to capture the understanding that people can live together, can share, without surrendering their own sense of uniqueness and their own need to grow in that uniqueness. »